

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

---

### PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU SPORT VEHICULES DE TRANSPORT (TYPE MINIBUS) POUR LES CLUBS SPORTIFS

La Commission Permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en sa réunion du 9 avril 2021.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le budget régional de l'exercice 2021,
- Vu la délibération du Conseil régional n°16.00.06 du 4 janvier 2016 donnant délégations à la Commission permanente,
- Vu la délibération du Conseil régional n°8 du 9 février 2017 adoptant le Plan Régional pour le Développement et la Promotion du Sport,
- Vu le rapport correspondant de Monsieur le Président du Conseil régional,
- Vu l'avis de la commission organique,

Après en avoir délibéré.

### DÉCIDE

**I.1 d'attribuer les subventions en nature concernant la dotation de 37 véhicules de transport (type minibus) aux 37 clubs sportifs, détaillés en annexe 1, dont la valorisation globale est estimée à 1 110 000 €**

**I.2 d'approuver la convention attributive de subvention en nature, pour ce dispositif, présentée en annexe 2.**

**Ces subventions étant en nature, elles ne donneront lieu à aucun versement numéraire de la Région.**

Envoyé en préfecture le 9 avril 2021  
Reçu en préfecture le 9 avril 2021  
Affiché le 9 avril 2021  
Numéro AR : 069-200053767-20210409-  
Imc140116-DE-1-1

Laurent WAUQUIEZ

Président du Conseil Régional